[Text]

brief are directed to clause 14(2) and that has nothing to do with security clearance.

Dr. Savage: It does, because in collecting the information on what the professor is saying to his class, and putting it in a file, that file, inevitably, will go under the professor's name. If that professor applies to the federal government for something, that file will be pulled. We have had experiences with that. That is one reason for our concern about the gathering of gossip on university campuses. It seems to us that it would be very unfair to gather that secretly, to file it and then use it against people.

Senator Godfrey: But I would have thought university professors would want everyone to know what they were saying. If I were a university professor I would be delighted if I heard there was a member of the security service in my class so that he could tell those in Ottawa what I am saying.

I do not know why you should be segregated or treated differently from the general public; however, I will not press the point.

The Deputy Chairman: If I might carry on from that, I can understand your appeal to us that the university community should be treated as the general community is, and that it should not be a special target. I can follow that, but with respect to this particular aspect of clause 14(2) you are suggesting that university professors or the u niversity community should not be targeted at all. This clause relates to general information and, as I said, may or may not be necessary. Many of us feel it may not be necessary. Surely you would not suggest that universities should be excluded from this general clause. That is what your brief asks us to do.

Dr. Savage: Surely the result of the government adopting a policy setting out that police officers who attend university classes will take down the political opinions of professors and file them is going to lead the universities into saying that they will not accept police officers.

Senator Godfrey: Talk about freedom of speech! You are denying that entirely.

Dr. Savage: Not at all.

Senator Godfrey: I am astounded by that. I cannot think of a more appropriate word.

Dr. Savage: It would be freedom of speech if the file were published or challengeable, but it is not. That is a secret file. That is the danger.

Senator Godfrey: If the contents of the file affect someone in the future, there is a complaint procedure that can be used, which is much better than the current system.

Dr. Savage: But in our view not nearly good enough.

Senator Flynn: Mr. Chairman, I have a supplementary question. Would you suggest that we delete clause 14(2)?

[Traduction]

idées, à l'occasion, mais comme je l'ai déjà dit, les observations contenues dans votre mémoire visent le paragraphe 14(2) et n'ont rien à voir avec les vérifications de sécurité.

M. Savage: Je ne suis pas d'accord, parce qu'en réunissant des renseignements sur ce que dit le professeur dans sa classe, et en versant ces renseignements à un dossier, le dossier sera inévitablement classé au nom du professeur. Si le professeur en question demande quelque chose au gouvernement fédéral, on sortira ce dossier. Celà s'est déjà produit. C'est là une des raisons pour lesquelles nous nous inquiétons au sujet du rassemblement de potins sur les campus universitaires. Nous sommes d'avis qu'il serait très injuste de réunir de tels renseignements en secret, et d'en faire un dossier pour ensuite l'utiliser contre les gens.

Le sénateur Godfrey: J'aurais cru que les professeurs dans les universités voudraient que tous sachent ce qu'ils disent. Si j'étais professeur dans une université je serais heureux d'apprendre qu'il y avait un membre du service de sécurité dans ma classe qui rapportait à Ottawa ce que je disais.

Je ne vois pas pourquoi il faudrait le traiter différemment de la population générale; je ne veux toutefois pas insister sur ce point.

Le vice-président: si je peux reprendre à partir de là, je peux comprendre que vous vouliez que la collectivité universitaire soit traitée comme la collectivité en général, et qu'elle ne devrait pas constituer une cible spéciale. Je comprends cela, mais pour ce qui est des aspects particuliers du paragraphe 14(2), vous proposez que les professeurs d'université ou la collectivité universitaire ne soient pas visés du tout. Ce paragraphe vise des renseignements généraux et, comme je l'ai déjà dit, il n'est peut-être pas nécessaire. Bon nombre d'entre nous sommes d'avis qu'il n'est peut-être pas nécessaire. J'espère que vous ne proposez pas que les universités soient exclues de cette clause générale. C'est ce que vous nous demandez dans votre mémoire.

M. Savage: Il est évident que si le gouvernement adopte une politique selon laquelle les agents de police qui assistent à des cours à l'université doivent prendre en note les opinions politiques des professeurs et les classer dans des dossiers, les universités seraient sûrement portées à refuser les agents de police.

Le sénateur Godfrey: Et la liberté de parole: Vous refusez entièrement ce principe.

M. Savage: Pas du tout.

Le sénateur Godfrey: Je suis abassourdis. Je ne peux pas trouver de meilleur mot.

M. Savage: On pourrait parler de liberté de parole si le dossier était publié ou s'il pouvait être contesté, mais il ne l'est pas. Il s'agit d'un dossier secret. C'est là le danger.

Le sénateur Godfrey: Si le contenu du dossier a des répercussions sur quelqu'un par la suite, il y a une procédure de plainte qu'on peut utiliser, ce qui est beaucoup mieux que le système actuel.

M. Savage: Mais à notre avis, c'est loin d'être suffisant.

Le sénateur Flynn: Monsieur le Président, j'ai une autre question. Proposez-vous le retrait du paragraphe 14(2)?